

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste, situé au 495, rue Principale, ce lundi septième (7^e) jour du mois de juillet 2008 à 19h30.
Sont **présents (es)** à cette session :

| | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Siège #1 Mme Martine Giguère | Siège #4 Mme Paulette Lessard |
| Siège #2 M. Germain Paquet | Siège #5 |
| Siège #3 Mme Carole Rouleau | siège #6 Mme Marie-Claude Beaudry |

Absents(es) :

Au siège #5 M.Maurice Lachance

Formant quorum sous la présidence du Maire M. Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

RÈGLEMENT 2008-03

9. RÉSOLUTION #07-07-2008-112

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2008-03 MODIFIANT LE JOUR ET LA TENUE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE DES VACANCES D'ÉTÉ ET LA PÉRIODE DES VACANCES DES FÊTES.

Attendu que le conseil municipal désire changer le jour de la tenue de la session régulière du conseil pour la période des vacances d'été et la période des vacances des fêtes;

Attendu qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal le conseil peut, par règlement, déplacer la date d'une session régulière;

Attendu qu'un avis motion a été donné à la séance régulière du 2 juin 2008;

En conséquence, il est proposé par Carole Rouleau et résolu unanimement que le municipalité ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 2008-03 ce qui suit;

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2 : La session régulière du conseil du mois d'août et du mois de janvier se tiendra le 2^e lundi du mois;

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Gaétan Bégin,
Maire

Nathalie Poulin
Dir-gén/sec-très.

Avis motion assemblée régulière du 2 juin 2008

Adoption assemblée régulière du 7 juillet 2008

Publié le 8 juillet 2008.

(Tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement avant son adoption)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nathalie Poulin, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis –ci annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église ce 8^e jour de juillet 2008 entre 9h00am et 12h00 de l'avant midi.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8^e jour de juillet 2008 à St-Évariste-de-Forsyth.

*Nathalie Poulin
Dir-gén-sec-trés*

495, rue Principale
C.P 39
St-Évariste-de-Forsyth
GOM 1S0
Tél:418-459-6488
Fax;418-459-6268
munstevar@tlb.sympatico.ca

Municipalité de St-Évariste-de Forsyth

Avis public

Est par la présente donné par la directrice-générale/secrétaire-trésorière que le conseil municipal de St-Évariste-de-Forsyth a adopté et décrété le règlement no 2008-03 modifiant le jour de la tenue de la session régulière du conseil pour la période des vacances d'été et la période des vacances des fêtes.

Que ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à St-Évariste ce 8^e jour de juillet 2008.

*Nathalie Poulin
Dir-gén/sec-très*

495, rue Principale
C.P 39
St-Évariste-de-Forsyth
GOM 1S0
Tél:418-459-6488
Fax;418-459-6268
munstevar@tlb.sympatico.ca